

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 15.11.2023
Convocation faite
Le 31.10.2023

**Délibération
N°2023-11-179**

**Approbation de la mise
à jour du Pacte Territorial
de Relance et de Transition
Ecologique**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2023-11-181), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-11-181 et à partir du point n°2023-11-183), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Pascal GILLAUX (jusqu'au au point n°2023-11-180), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{mes} Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2023-11-180 et au point n°2023-11-182), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la loi Énergie-Climat de 2019, le décret tertiaire de 2019 (article 175 de la loi Élan), la loi « Climat et Résilience » de 2021, et la loi APER de 2023,

Vu le SRADDET en vigueur,

Vu la stratégie foncière de la Communauté,

Vu la délibération n° 2022-05-088 du 25 mai 2022 relative à la création d'un Groupe de Travail Energie,

Vu la délibération n°2023-11-178 du 07 novembre 2023 approuvant la Stratégie de développement des énergies renouvelables de la Communauté,

Vu les avis favorables, à l'unanimité, du Groupe de Travail Energie et de la Commission Développement Durable réunis le 25 octobre 2023,

Vu le PTRTE de la Communauté signé le 18 novembre 2021,

Vu la délibération n° 2023-06-084 du 07 juin 2023 approuvant le programme d'actions de la Communauté du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Considérant que le programme d'actions du PCAET entraine une mise à jour du PTRTE,

Considérant la nécessité de demander à la Préfecture des Ardennes de mettre à jour le PTRTE de la Communauté de Communes notamment dans la partie programmation d'actions, du fait de la loi APER et des multiples évolutions législatives en matière de photovoltaïque,

Considérant la nécessité de définir des zones d'accélération par les Communes (après concertation du public libre et arrêté du conseil municipal) dans un délai de 6 mois après transmission des informations de l'Etat soit depuis le 12 juillet 2023,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la mise à jour du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique, dans le contexte de définition des ZAENR et du PCAET, intégrant l'ensemble des obligations réglementaires en matière de photovoltaïque et ainsi une adaptation des actions du PTRTE concernées ; la définition des ZAENR des Communes ; la stratégie de développement des énergies renouvelables de la Communauté.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, enclosed within a circular scribble.